

## Comité syndical du 7 juillet 2017

### DELIBERATION N° 17-017

**Objet : Mesures d'accompagnement au développement des usages : écrans tactiles connectés et accessoires numériques**

Le sept juillet deux mille dix-sept à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>3 1 MAI 2017</b>
Date d'affichage :	<b>1 1 JUL. 2017</b>
Acte rendu exécutoire :	<b>1 1 JUL. 2017</b>
Publication ou notification :	<b>1 1 JUL. 2017</b>
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON

<b><u>Sont présents :</u></b>	
M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
<b><u>Est excusée et suppléée :</u></b>	
Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée a été suppléée par M. William DEGRYSE
<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
<b><u>Sont absents :</u></b>	
Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France

**Le Comité syndical,**

*Vu l'article 22-1-5 du code des marchés publics,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 17-017,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**RAPPELLE** que le développement de l'usage des réseaux optiques THD, de l'administration électronique et de la ville intelligente sur le territoire valdoisien est inscrit dans les statuts du syndicat ;

**APPROUVE** les mesures d'accompagnement au développement des usages numériques, pour l'Espace de coworking du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Luciole à Méry-sur-Oise ;

**DIT** que cet accompagnement portera sur l'équipement en outils numériques innovants, notamment en écrans tactiles connectés et périphériques numériques (webcam, prise en main à distance, ...) ;

**DIT** que ces installations serviront de démonstrateurs et permettront, en fonction des retours techniques et d'usages, de rédiger le futur marché de la Centrale d'Achat du syndicat portant sur des outils numériques équivalents ;

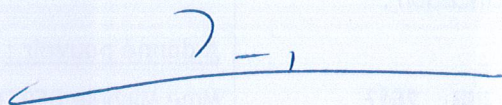
**PRECISE** que le financement de cette action est assuré par la mobilisation des fonds usages prévus dans le cadre des obligations des sociétés concessionnaires, Val d'Oise Fibre (TDF) et DEBITEX Telecom (SFRC) inscrites aux contrats de délégations de services publics ;

**APPROUVE** la rétrocession des équipements déployés dans le cadre de la constitution des démonstrateurs dans les sites de la Luciole et de l'espace de coworking auprès respectivement de la commune de Méry-sur-Oise et du Conseil départemental du Val d'Oise à la fin de ce dispositif en octobre 2017 ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte.

**Le Président**

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique



**Monsieur Pierre-Edouard EON**

